

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 27 OCTOBRE 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Quinze, le **27 OCTOBRE A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**28 octobre 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**6<sup>ème</sup> séance 2015**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME  
Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M.  
SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-  
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle,  
M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie,  
M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel,  
M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène Conseillers Municipaux.

**Absent excusé** : M. ROMARY Fabrice

**Objet** : Travaux de sécurité.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
Mme MICHEL Irène	à	Mme GÉROME Line
Mme DUPONT Virginie	à	M. SALTZMANN Michel
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIERE Chantal

N°108/2015

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux de  
sécurité à réaliser rue Aristide Briand.

Il s'agit de réduire l'allure des véhicules dans cette rue car des  
vitesses excessives de la part d'automobilistes sont régulièrement constatées et ce malgré, une  
voie peu large limitée à 50 km/h.

Pour prévenir le risque d'accident et diminuer le sentiment  
d'insécurité des usagers et des riverains, la Commune a décidé d'aménager une zone 30 avec trois  
dos d'âne. Le coût des travaux s'élève à 6 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Décide à l'unanimité de ces membres présents et représentés :

- D'approuver la réalisation de ces travaux, les crédits étant inscrits à l'opération n° 851 du budget communal,
- De solliciter pour ce faire une subvention au titre des amendes de police.

Le Maire est invité à établir le plan de financement et à effectuer cet investissement dès cette année.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,